



CARTE DE GARANTIE

PRESSES À BALLES

VERSION FRANÇAISE ÉDITION II



CARTE DE GARANTIE

	DE LA MACHINE
DENOMINATION	
TYPE / S	SYMBOLE
NUMÉRO	DE SÉRIE
ANNÉE DE PRO-	INDICE DE MACHINE
DUCTION	N° D'IDENTIFICATION DU CLIENT
TAMPON BULVENBEUB	
TAMPON DU VENDEUR NOM DE L'	DATE DE LA VENTE (JJ MM AAAA) ACHETEUR
PRÉNOM DE	L'ACHETEUR
* Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère personne documents marketing (y compris des calendriers, des gadgets publicitaires, etc. Je déclare consentir à recevoir des informations commerciales et des consentires et concours) au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. Je consens a z o.o. dans ce formulaire. Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère personnel focuments marketing / commerciaux de METAL-FACH Sp. z o.o. et de recevoir le formulaire, des informations commerciales / marketing sur les activités de ce Conformément à l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européer circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement génée, du 04/05/2016) je vous informe que : Le responsable du traitement de vos données	nel fournies à METAL-FACH Sp. z o.o. dans ce formulaire afin de recevoir des .) METAL-FACH Sp. z o.o. par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus. Ontenus marketing de METAL-FACH Sp. z o.o. (y compris les nouveaux produits, u traitement de mes données à caractère personnel fournies à METAL-FACH Sp. ournies à METAL-FACH Sp. z o.o. dans ce formulaire dans le but de recevoir des de METAL-FACH Sp. z o.o. par voie électronique à l'adresse e-mail fournie dans
SIGNATURE DE L'ACHETEUR	SIGNATURE DU VENDEUR



CARTE DE GARANTIE

DÉNOMINATION DE	E LA MACHINE
TYPE / SYM	BOLE
NUMÉRO DE	SÉRIE
ANNÉE DE PRO-	INDICE DE MACHINE N° D'IDENTIFICATION DU CLIENT
TAMPON DU VENDEUR NOM DE L'ACH	DATE DE LA VENTE (JJ MM AAAA) HETEUR
PRÉNOM DE L'A	CHETEUR
* Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère personnel par Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère personnel fou documents marketing (y compris des calendriers, des gadgets publicitaires, etc.) ME Je déclare consentir à recevoir des informations commerciales et des content services et concours) au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. Je consens au trait z o.o. dans ce formulaire.	ar les entités susmentionnées dans le cadre du contrat de service. urnies à METAL-FACH Sp. z o.o. dans ce formulaire afin de recevoir des TAL-FACH Sp. z o.o. par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus. us marketing de METAL-FACH Sp. z o.o. (y compris les nouveaux produits, tement de mes données à caractère personnel fournies à METAL-FACH Sp.
Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère personnel fournies documents marketing / commerciaux de METAL-FACH Sp. z o.o. et de recevoir de M le formulaire, des informations commerciales / marketing sur les activités de cette en Conformément à l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et di circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général su du 04/05/2016) je vous informe que : Le responsable du traitement de vos données à (inscrite par le tribunal de district dans Białystok Cour économique, XII Département REGON : 052141473, capital social de 530 000,00 PLN)	IETAL-FACH Sp. z o.o. par voie électronique à l'adresse e-mail fournie dans ntité. u Conseil relatif au traitement des données à caractère personnel et à la libre et la protection des données) du 27 avril 2016. (Journal officiel de l'UE L 119 et caractère personnel est METAL-FACH Sp. z o.o. à Sokółka ul. Kresowa 62
SIGNATURE DE L'ACHETEUR	SIGNATURE DU VENDEUR



FICHE DE LA PREMIÈRE MISE EN SERVICE DE LA MACHINE 1/2

CACHET DU CENTRE DE SERVICE	N° DE RAPPORT DE LA PREMIÈRE MISE EN SER- VICE
DÉNOMINATION	DE LA MACHINE
TYPE / S'	YMBOLE
NUMÉRO	DE SÉRIE
ANNÉE DE PRO-	INDICE DE MACHINE
DUCTION	
DATE DE LA PREMIÈRE M	•
AAA CERTIFICAT DE RÉPAR	,
CENTILIDAT DE REFAIX	ATION EN GARANTIE :
* Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère personne	
documents marketing (y compris des calendriers, des gadgets publicitaires, etc.)	I fournies à METAL-FACH Sp. z o.o. dans ce formulaire afin de recevoir des METAL-FACH Sp. z o.o. par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.
Je déclare consentir à recevoir des informations commerciales et des cor services et concours) au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. Je consens au z o.o. dans ce formulaire.	ntenus marketing de METAL-FACH Sp. z o.o. (y compris les nouveaux produits, traitement de mes données à caractère personnel fournies à METAL-FACH Sp.
Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère personnel four	
documents marketing / commerciaux de METAL-FACH Sp. z o.o. et de recevoir or le formulaire, des informations commerciales / marketing sur les activités de cette de la commerciale de la commerc	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Conformément à l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement généra	al sur la protection des données) du 27 avril 2016. (Journal officiel de l'UE L 119
du 04/05/2016) je vous informe que : Le responsable du traitement de vos donné (inscrite par le tribunal de district dans Białystok Cour économique, XII Départeme REGON : 052141473, capital social de 530 000,00 PLN)	·
Je certifie avoir mis en service la machine /	L'équipement est techniquement sain après la
l'équipement et fourni les informations nécessaires	mise en service, il est reçu et familiarisé avec les
à son fonctionnement conformément à la procédure suivante :	conditions d'un fonctionnement sans problème :
DATE, SIGNATURE DU MÉCANICIEN	DATE, SIGNATURE LISIBLE DE L'UTILISATEUR



FICHE DE LA PREMIÈRE MISE EN SERVICE DE LA MACHINE 1/2

CACHET DU CENTRE DE SERVICE	N° DE RAPPORT DE LA PREMIÈRE MISE EN SER-
	VICE
DÉNOMINATIO	N DE LA MACHINE
TYPE /	SYMBOLE
NUMÉRO	D DE SÉRIE
ANNÉE DE PRO-	INDICE DE MACHINE
DUCTION	INDICE DE IMACI IINE
	MISE EN SERVICE (JJ MM
	AAA) ARATION EN GARANTIE :
CERTIFICAT DE REFA	ANATION EN GARANTIE .
* Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère perso	nnel par les entités susmentionnées dans le cadre du contrat de service.
Je déclare consentir au traitement de mes données à caractère persor documents marketing (y compris des calendriers, des gadgets publicitaires, e	nnel fournies à METAL-FACH Sp. z o.o. dans ce formulaire afin de recevoir des tc.) METAL-FACH Sp. z o.o. par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.
	contenus marketing de METAL-FACH Sp. z o.o. (y compris les nouveaux produits, au traitement de mes données à caractère personnel fournies à METAL-FACH Sp.
	ournies à METAL-FACH Sp. z o.o. dans ce formulaire dans le but de recevoir des
documents marketing / commerciaux de METAL-FACH Sp. z o.o. et de recevo le formulaire, des informations commerciales / marketing sur les activités de d	oir de METAL-FACH Sp. z o.o. par voie électronique à l'adresse e-mail fournie dans cette entité.
	en et du Conseil relatif au traitement des données à caractère personnel et à la libre véral sur la protection des données) du 27 avril 2016. (Journal officiel de l'UE L 119
du 04/05/2016) je vous informe que : Le responsable du traitement de vos dor	nnées à caractère personnel est METAL-FACH Sp. z o.o. à Sokółka ul. Kresowa 62 ement KRS sous le numéro KRS : 0000140580, numéro NIP : 5451650398, numéro
REGON : 052141473, capital social de 530 000,00 PLN)	
Je certifie avoir mis en service la machine /	L'équipement est techniquement fonctionnel
l'équipement et fourni les informations nécessaires	après la mise en service, j'ai reçu et je me suis familiarisé avec les conditions d'un
à son fonctionnement conformément à la procédure suivante :	fonctionnement sans erreurs :
DATE, SIGNATURE DU MÉCANICIEN	DATE, SIGNATURE LISIBLE DE L'UTILISATEUR



FICHE DE LA PREMIÈRE MISE EN SERVICE DE LA MACHINE 2/2

Une nouvelle presse est mise en service par un représentant autorisé du revendeur ou du fabricant en présence de l'utilisateur (opérateur).

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DU TECHNICIEN DE MAINTENANCE - MÉCANICIEN :

1.	Activités visant à vérifier le bon fonctionnement de la presse :	RÉSULTAT
1	1. Vérification de l'intégralité de la machine et de sen état technique	
	1. Vérification de l'intégralité de la machine et de son état technique.	
	2. Vérification du fonctionnement des systèmes d'éclairage et de signalisation sonor	е.
1.	3. Vérification du fonctionnement du système hydraulique :	
	- levage et abaissement de la ramasseuse,	
_	- levage et abaissement de la chambre arrière,	
	4. Vérification de fermeture et de verrouillage de la serrure de la chambre arrière.	
	5. Vérification du fonctionnement de la ramasseuse.	
1.	 Vérification du fonctionnement du mécanisme d'enrubannage : - avec de la ficelle - avec du filet 	,
1.	7. Vérification du fonctionnement de la lubrification centrale.	
1.	8. Vérification du fonctionnement de l'applicateur d'ensilage.	
	tivités liées à la formation de l'utilisateur (opérateur) au fonctionnement correct de la	presse :
	1. Familiarisation de l'utilisateur avec la conception et le fonctionnement de l'apparei	
	façon dont l'angle d'attaque des ressorts est réglé	
	rôle de l'embrayage de surcharge	
	alignement de l'embrayage et remplacement des boulons en cas de rupture	
	remplacement de l'embrayage de surcharge complet	
	graissage des chemins des roulettes,	
2.	2. Familiarisation de l'utilisateur avec la construction et les principes de fonctionnem	ent du mécanisme
d'eni		
	familiarisation avec les principes de fonctionnement	
	mise en place de la ficelle	
	ajustement du nombre de tours et des points de pression sur la ficelle	
	nettoyage du distributeur de ficelle	
	□ réglage du niveau d'écrasement des balles,	
2.3		ent du mécanisme
d'eni	nnage avec du filet :	
	familiarisation avec les principes de fonctionnement	
	mise en place du filet	
	□ ajustement du nombre de tours d'enrubannage	
	réglage du niveau de tension des ressorts de tension du cadre du couteau	
2.4	miliarisation de l'utilisateur avec la conception et le fonctionnement de la lubrific	ation centralisée :
	□ familiarisation avec les principes de fonctionnement	
	réglage de la pompe (dosage)	
2.	similiarisation de l'utilisateur avec les principes de l'applicateur d'ensilage :	
	□ connexion de l'applicateur au système électrique de la presse	
	□ dosage et adaptation	
2.0	similiarisation de l'utilisateur avec le fonctionnement et la manipulation du compte	ur pendant le proces-
sus (ise en balles.	
2.	γ miliarisation de l'utilisateur avec les principes de guidage du tracteur pendant le	processus d'enruban-
nage	:	
	□ conduite du tracteur lors de la collecte de matériaux en ligne droite	
	□ conduite du tracteur lors de la collecte de matériaux dans les courbes et les viraç	ges serrés
	□ discussion des risques	
2.8	3. Réalisation d'un processus complet d'enrubannage avec ficelle + filet par l'utilisate	ur, sous la supervision
	d'un technicien de service – minimum 10 balles.	
	7. Terision des chames.	cases que nous cochons :
2 .	BOGNATHREADHMÉGNAISsage Et@NATHREADE L'A PHESSE à balles. (+) - résultat positif	; (-) - résultat négatif



FICHE DE LA PREMIÈRE MISE EN SERVICE DE LA MACHI

Une nouvelle presse est mise en service par un représentant autorisé du revendeur ou du fabricant en présence de l'utilisateur

(opéra	teur).
	<u>TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DU TECHNICIEN DE MAINTENANCE – MÉCANICIEN :</u>
1.	Tâches visant à vérifier le bon fonctionnement de la presse : RÉSULTAT
1.1	. Vérification de l'intégralité de la machine et de son état technique.
1.2	. Vérification du fonctionnement des systèmes d'éclairage et de signalisation sonore.
1.3	. Vérification du fonctionnement du système hydraulique :
	- levage et abaissement de la ramasseuse,
	- levage et abaissement de la chambre arrière,
1.4	. Vérification de la fermeture et du mécanisme de verrouillage de la chambre arrière.
1.5	. Vérification du fonctionnement de la ramasseuse.
1.6	. Vérification du fonctionnement du mécanisme d'enrubannage : - avec de la ficelle,
	- avec un filet
1.7	. Vérification du fonctionnement de la lubrification centrale.
1.8	. Vérification du fonctionnement de l'applicateur d'ensilage.
2. Acti	vités liées à la formation de l'utilisateur (opérateur) au fonctionnement correct de la presse :
2.{	amiliarisation de l'utilisateur avec la conception et le fonctionnement de l'appareil :
	méthode de réglage de l'angle d'attaque des ressorts
	rôle de l'embrayage de surcharge
	alignement de l'embrayage et remplacement des boulons en cas de rupture
	remplacement de l'embrayage complet de surcharge
	□ graissage des chemins des roulettes,
2.4	amiliarisation de l'utilisateur avec la construction et les principes de fonctionnement du mécanisme
d'enri	nnage avec de la ficelle :
ĺ	familiarisation avec les principes de fonctionnement
	mise en place de la ficelle
	ajustement du nombre de tours et des points de pression sur la ficelle

4	Jillage avec ull lilet.		
	familiarisation avec les	principes	de fonctionnement
	mice on place du filet		

ajustement du nombre de tours d'enrubannage

réglage du niveau d'écrasement des balles,

réglage du niveau de tension des ressorts de tension du cadre du couteau

2.4. Familiarisation de l'utilisateur avec la conception et le fonctionnement de la lubrification centralisée :

miliarisation de l'utilisateur avec la construction et les principes de fonctionnement du mécanisme

familiarisation avec les principes de fonctionnement

réglage de la pompe (dosage)

nettoyage du distributeur de ficelle

2.5. Familiarisation de l'utilisateur avec les principes de l'applicateur d'ensilage :

□ connexion de l'applicateur au système électrique de la presse

dosage et adaptation

miliarisation de l'utilisateur avec le fonctionnement et la manipulation du compteur pendant le processus de lise en balles.

2.7. Familiarisation de l'utilisateur avec les principes de guidage du tracteur pendant le processus d'enrubannage:

□ conduite du tracteur lors de la collecte de matériaux en ligne droite

□ conduite du tracteur lors de la collecte de matériaux dans les courbes et les virages serrés

□ examens des risques

2.8. Réalisation d'un processus complet d'enrubannage avec ficelle + filet par l'utilisateur, sous la supervision Légende : cases que vous devez cocher : d'un technicien de service - minimum 10 balles. (+) - résultat positif; (-) - résultat négatif 2 SIGNATURE DE L'UTILISA-

2.10. Explication du graissage et l'entretier de la presse à balles.

2.11. 🕏 கூளியூரி சிசி 🗲 ernant les préoccupations et 💪 கு புக்கு பக்க 🕒 RAIN கூடு PRESSES À BALLES



Conditions de garantie Metal-Fach

Veuillez lire attentivement ces conditions de garantie et suivre les règles de bon fonctionnement du produit (telles que décrites dans le mode d'emploi), utiliser le produit comme prévu, respecter strictement les conditions de garantie et conserver soigneusement ce document pendant toute la durée de vie du produit. La connaissance et l'application des règles énoncées dans les conditions de garantie et les instructions d'utilisation du produit sont des conditions préalables à un fonctionnement fiable et durable du produit.

§ 1. Couverture de la garantie

- La garantie du produit est accordée par Metal-Fach sp. z o.o., dont le siège social se trouve à Sokółka, adresse : ul. Kresowa 62, 16-100 Sokółka, NIP 545-16-50-398, tribunal d'instance de Białystok, XIIe chambre commerciale, KRS n° 0000140580, capital social 530 000 PLN, aux conditions énoncées dans les présentes conditions de garantie.
- 2. La responsabilité au titre de la garantie ne couvre que les défauts des matériaux ou de fabrication résultant de causes inhérentes au produit au moment de sa mise à la disposition de l'utilisateur. La responsabilité au titre de la garantie, dans toute la mesure permise par la loi, ne s'applique qu'aux dommages causés au produit.
- 3. En vertu de la garantie, l'utilisateur a le droit de faire réparer gratuitement le produit si le défaut se révèle pendant la période de garantie. La méthode de réparation est laissée à l'entière discrétion du responsable de la garantie. Si le responsable de la garantie constate que la réparation n'est pas possible, il se réserve le droit (à sa discrétion) de remplacer le composant défectueux ou l'ensemble du produit par un produit sans défaut.

§ 2. Période de garantie

- 1. La période de garantie applicable au produit est de 24 mois (la période de garantie démarre à partir de la date de livraison du produit à l'utilisateur, comme indiqué dans les conditions de garantie), à l'exception des pièces et composants du produit, notamment ceux soumis à une usure naturelle avant l'expiration de la période de garantie, pour lesquels aucune garantie n'est prévue, et qui sont spécifiés au § 4.3 des présentes conditions de garantie.
- 2. Les conditions de garantie ne changent pas en cas de changement d'utilisateur du produit, la période de garantie du produit ne recommence pas au début (les droits de garantie seront transférés au nouvel utilisateur pour la période restante de la validité de la garantie).
- 3. La période de garantie pour la peinture est de 24 mois (calculée à partir de la date d'achat), 36 mois (calculée à partir de la date de fabrication).



§ 3. Conditions d'exercice de la garantie

- 1. Présentation par l'utilisateur des présentes conditions de garantie signées par l'utilisateur et justification des circonstances d'achat du produit (par exemple, présentation d'un ticket de caisse, d'une facture, etc.) Si les conditions de garantie sont perdues, le responsable de la garantie peut, à la demande de l'utilisateur, après avoir effectué (aux frais de l'utilisateur) un examen technique du produit, délivrer à l'utilisateur des conditions de garantie de remplacement et déterminer la période de garantie restante à laquelle l'utilisateur a droit.
- 2. Respect des recommandations figurant dans les conditions de garantie et le mode d'emploi.
- 3. Inspections techniques du produit conforme aux instructions énoncées dans le mode d'emploi, dans la mesure où l'obligation d'effectuer des inspections découle des instructions d'utilisation du produit. L'absence d'inspection technique dans les délais prévus dans le mode d'emploi peut entraîner l'annulation de la garantie. Les inspections techniques constituent un service payant. Les inspections techniques doivent être consignées dans ces conditions de garantie.
- 4. Exécution du service du produit uniquement par des entités spécialisées. L'utilisateur peut faire effectuer les travaux d'entretien par le revendeur du produit. Les services d'entretien constituent des services payants. Les services d'entretien doivent être enregistrés dans ces conditions de garantie.
- 5. Les réparations sous garantie sont effectuées uniquement par le responsable de la garantie ou les entités désignées par le responsable de la garantie. Les réparations sous garantie doivent être enregistrées dans ces conditions de garantie.
- 6. La garantie n'exclut pas, ne limite pas et ne suspend pas les droits de l'utilisateur en vertu des règles de garantie pour les défauts des marchandises vendues.
- 7. À l'égard de l'utilisateur qui n'est pas un consommateur au sens de la loi du 23 avril 1964. Conformément au Code civil, la responsabilité du responsable de la garantie pour les dommages résultant de et/ou liés à la conclusion et à l'exécution de la présente garantie, quel que soit le titre juridique, est limitée, dans toute la mesure permise par la loi, à la valeur du produit défectueux. En outre, la garantie ne couvre pas les dommages accessoires et indirects résultant du défaut couvert par la garantie, y compris les désagréments, les frais de transport et de téléphone, les frais d'hébergement, la perte de revenus et les dommages matériels.
- 8. La garantie est fournie pour les revêtements de protection des machines fonctionnant dans des environnements atmosphériques urbains et industriels avec une pollution moyenne conformément à la norme ISO 12944-2.
- 9. La garantie s'applique aux peintures qui atteignent le degré de corrosion et la taille Ri3(S5) conformément aux normes ISO 4628-1 et ISO 4628-3



§ 4. Exclusions

- 1. La garantie ne couvre pas, en particulier, les défauts du produit résultant :
 - Du non-respect par l'utilisateur du mode d'emploi, des recommandations du responsable de la garantie et/ou du fabricant du produit, notamment en ce qui concerne le fonctionnement, l'entretien et le réglage;
 - De l'utilisation par l'utilisateur de consommables qui ne sont pas conformes aux directives énoncées dans le mode d'emploi (par exemple, la pureté de l'huile doit satisfaire à la condition 20/18/15 selon la norme ISO 4406-1996);
 - De l'utilisation par l'utilisateur de produits de nettoyage ou d'entretien non conformes au mode d'emploi ;
 - De l'assemblage du produit par l'utilisateur d'une manière incompatible avec le mode d'emploi;
 - D'un stockage et d'un transport inadéquats du produit par l'utilisateur ;
 - Des altérations et/ou de modifications non autorisées apportées au produit par l'utilisateur qui ont influencé l'apparition du défaut ;
 - Du dépassement par l'utilisateur des charges admissibles sur le produit, telles qu'elles sont indiquées dans le mode d'emploi ;
 - Du retrait des marques d'identification ;
- 2. Pour les utilisateurs qui ne sont pas des consommateurs au sens de la loi du 23 avril 1964. Code civil, la garantie ne couvre pas, en particulier, les défauts du produit résultant :
 - De force majeure (par exemple, incendie, inondation) ou d'autres événements fortuits dont le responsable de la garantie n'est pas responsable ;
 - D'une sélection, d'une installation et d'un fonctionnement incorrects;
 - De différences optiques de couleur ;
 - De dommages mécaniques ou de dommages résultant d'une mauvaise utilisation du produit;
 - De négligence en matière de défauts (par exemple, le fait de ne pas effectuer les réparations dès que les défauts sont découverts);
 - De dommages accidentels ou leurs conséquences,
 - D'effets externes ou atmosphériques, tels que l'asphalte, les pierres, les graviers, la grêle, les dépôts chimiques, le sel, les acides, etc. ;
 - D'utilisation d'huiles, de lubrifiants, de fluides ou d'autres consommables inadaptés et contaminés ;
 - De détérioration de la peinture extérieure, des conduites hydrauliques, des conduites pneumatiques due à l'usure normale ;
 - De l'utilisation du produit par une personne non autorisée ;



- De scellés ou de plaques d'immatriculation du produit, de composants, etc. endommagés ou cassés.
- 3. La garantie ne couvre pas : les pneus, les pièces et composants d'usure par abrasion, les embrayages et freins à friction, les composants de fonctionnement des dispositifs d'attelage, les fluides de fonctionnement, les composants de fonctionnement des convoyeurs au sol (y compris : les chaînes de transport, les lattes de transport), les pignons, les prises électriques, les lampes, les ampoules et les dispositifs réfléchissants, les éléments de fonctionnement des ressorts et des suspensions, les autocollants, les joints, les courroies trapézoïdales, les chaînes, les engrenages de chaîne et les éléments de tension, les tuyaux hydrauliques et pneumatiques et leurs raccords, les raccords à vis utilisés pour tendre les chaînes de transport au sol, les rotors d'adaptateur d'épandeur et leurs composants, les composants protégés par un revêtement de protection.

§ 5. Procédure de réclamation :

- 1. En cas de mauvais fonctionnement du produit, l'utilisateur doit s'assurer qu'il a effectué toutes les opérations conformément au mode d'emploi avant d'introduire une réclamation.
- 2. Il est conseillé de lancer immédiatement une demande au titre de la garantie auprès du responsable de la garantie, par exemple dans les 7 jours suivant la constatation d'un défaut (l'acheteur qui n'est pas un consommateur au sens de la loi du 23 avril 1964 du Code civil, est tenu de notifier une réclamation au responsable de la garantie dans les 7 jours à compter de la date à laquelle il en a pris connaissance, sous peine de perdre ses droits à la garantie).
- 3. Les réclamations peuvent être formulées, entre autres, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse du point de vente. La réclamation doit comprendre : la désignation du produit faisant l'objet de la réclamation (nom, modèle, type, données permettant d'identifier le produit), la description du défaut, la date à laquelle le défaut a été constaté et les coordonnées de l'utilisateur. L'utilisateur peut déposer une plainte en utilisant le formulaire type disponible sur le site web www.metalfach.com.pl. (« Formulaire de demande au titre de la garantie »). Pour introduire une réclamation, l'utilisateur doit présenter les conditions de garantie dûment remplies et justifier les circonstances de l'achat du produit. Afin d'accélérer le traitement de la réclamation, il est recommandé d'accompagner celle-ci d'une documentation photographique du défaut signalé et de l'ensemble du produit.
- 4. Il est recommandé de ne pas utiliser le produit défectueux.
- 5. L'exécution des obligations découlant de la garantie aura lieu dans un délai de 14 jours ouvrables, à compter du jour où l'utilisateur livre le produit au responsable de la garantie. Il est recommandé de préparer le produit pour la procédure de réclamation, par exemple en nettoyant le produit (pour les utilisateurs qui ne sont pas des consommateurs au sens de la loi du 23 avril 1964 du Code civil le responsable de la garantie peut laver le produit aux frais de l'utilisateur). Le produit livré au responsable de la garantie doit être complet. Les produits défectueux ou les pièces



- remplacées deviennent la propriété du responsable de la garantie.
- 6. Les points de vente et de service indiqués par le responsable de la garantie sont autorisés à fournir un service de garantie.
- 7. La période de garantie du produit est prolongée de la durée pendant laquelle l'utilisateur n'a pas pu utiliser le produit en raison d'un défaut de celui-ci.
- 8. Si la réclamation s'avère infondée (ou a été causée par une utilisation incorrecte de la machine), le responsable de la garantie facturera à l'utilisateur les frais raisonnables qu'il aura supporté.
- 9. Si, une fois la procédure de réclamation terminée, le produit n'est pas récupéré par l'utilisateur dans le délai convenu, le responsable de la garantie demandera à l'utilisateur de récupérer le produit dans les 7 jours à compter de la date de réception de la notification. Passé ce délai, le responsable de la garantie sera en droit de facturer des frais pour le stockage non contractuel du produit. Le stockage se fait aux frais et aux risques de l'utilisateur.

D

Dé	Déclarations de l'utilisateur :					
1.	Je déclare que le produit m'a été délivré conformément au contrat, qu'il est neuf, complet, san défaut et en bon état de fonctionnement. Le vendeur m'a familiarisé avec le fonctionnement de produit, les principes de fonctionnement correct et d'entretien, et m'a fourni un ensemble de documents, dont notamment le mode d'emploi et les conditions de garantie. Je confirme que j'été informé(e) des conditions de la garantie, des conséquences et des effets du non-respect des conditions. Je reconnais avoir lu et accepté les termes et conditions de la garantie.					
	(prénom et nom, signature de l'utilisateur)					
2.	Le produit a été acheté à des fins directement liées à une activité commerciale ou professionnelle : OUINON (supprimez la mention inutile)					
	(prénom et nom, signature de l'utilisateur)					
	Date de délivrance du produit à l'utilisateur :					



PERTE DES DROITS DE GARANTIE

AVANT (JJ MM AAAA)	RÉFÉRENCE DE LA RÉCLAMATION
DÉNOMINATION E	DE LA MACHINE
DENOMINATION L	JE LA IMAGNINE
TYPE / SY	MBOLE
NUMÉRO D	DE SÉRIE
ANNÉE DE PRO-	INDICE DE MACHINE
DUCTION	
MOTIF DE LA PERT	E DE GARANTIE
DATE (JJ MM AAAA)	
SIGNATURE DE L'ACHETEUR	SIGNATURE ET CACHET DU VENDEUR



PERTE DES DROITS DE GARANTIE

AVANT (JJ MM AAAA)	RÉFÉRENCE DE LA RÉCLAMATION
DÉNOMINATION E	DE LA MACHINE
DENOMINATION L	JE LA IMAGNINE
TYPE / SY	MBOLE
NUMÉRO D	DE SÉRIE
ANNÉE DE PRO-	INDICE DE MACHINE
DUCTION	
MOTIF DE LA PERT	E DE GARANTIE
DATE (JJ MM AAAA)	
SIGNATURE DE L'ACHETEUR	SIGNATURE ET CACHET DU VENDEUR







Metal-Fach Sp. z o.o. stale doskonali swoje wyroby i dostosowuje ofertę do potrzeb klientów, w związku z tym zastrzega sobie prawo do wprowadzania zmian w wyrobach bez powiadamiania. Prosimy więc przed podjęciem decyzji o zakupie, o kontakt z autoryzowanym dealerem lub handlowcami Metal-Fach Sp. z o.o. Metal-Fach Sp. z o.o. wyklucza roszczenia związane z danymi i zdjęciami zawartymi w tym katalogu, przedstawiona oferta nie stanowi oferty w myśl przepisów Kodeksu Cywilnego.

Zdjęcia nie zawsze przedstawiają wyposażenie standardowe.

Oryginalne części zamienne są dostępne u autoryzowanych dealerów na terenie kraju i zagranicy oraz w sklepie firmowym Metal-Fach.

SERWIS

16-100 Sokółka, ul. Kresowa 62 tel.: +48 85 711 07 80; fax: +48 85 711 07 93 serwis@metalfach.com.pl

SPRZEDAŻ

16-100 Sokółka, ul. Kresowa 62 tel.: +48 85 711 07 88; fax: +48 85 711 07 89 handel@metalfach.com.pl

HURTOWNIA CZĘŚCI ZAMIENNYCH

16-100 Sokółka, ul. Kresowa 62

Sprzedaż Hurtowa: tel.: 85 711 07 81; fax: 85 711 07 93 hurtownia@metalfach.com.pl

Części zamienne – sptrzedaż indywidualna TELEFON CAŁODOBOWY 24h/7 dni – +48 533 111 477; tel.: +48 85 711 07 90 sklep.kontakt@metalfach.com.pl

AKTUALNE INFORMACJE O WYROBACH DOSTĘPNE SĄ NA STRONIE WWW.METALFACH.COM.PL